

Affaire suivie par :  
Driss DAGHMOUS  
Téléphone : 04 67 61 68 56  
Mél : driss.daghmous@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 4 novembre 2022**

**Commission de suivi de site  
Installation de stockage de déchets non dangereux  
complexe OÏKOS - VILLEVEYRAC**

**Compte Rendu  
Réunion du jeudi 12 mai 2022**

**Liste des présents :**

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Préfecture l'Hérault	Emmanuelle DARMON	Sous-Préfète	Présente
	Marie MOLY	Directrice relations avec les collectivités locales	Présente
	Driss DAGHMOUS Sandrine MARCOU	Bureau l'environnement	Présents
DREAL	Carole REDON		Présente
ARS	Christine RICOUX		Excusée
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie de Villeveyrac	Christophe MORG Dominique GRANDSIRE	Maire Conseiller municipal en charge de la sécurité	Présent Présent
<b>Collège riverains-Associations</b>			
Languedoc Roussillon Nature Environnement	Claude TABACCHI	Membre titulaire	Présent
Ligue de protection des Oiseaux 34	Pierre MAIGRE	Membre titulaire	Présent

Collège exploitant			
Usine OIKOS/SAM	Vice-présidente déléguée au traitement et valorisation des déchets		Présente
	Vice-président délégué à la sensibilisation à l'environnement et préservation biodiversité		Présent
	M. Laurent VOINOT M. Olivier GROS Philippe DE MONTREDON	Service Déchets SAM Service Déchets SAM Service Espaces naturels SAM	Présent Présent Présent
Bureau d'études EODD	Nicolas GIMENEZ		Présent
Collège salarié			
Usine OIKOS	2 représentants des salariés + 1 représentant	Membres titulaires Membre suppléant	Présents présent

La commission de suivi de site (CSS) s'est réunie le jeudi 12 mai 2022 sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Villeveyrac sous la présidence de Madame DARMON, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Hérault.

## **1-Adoption du Compte Rendu CSS 2021.**

### **a-Déclaration liminaire.**

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame DARMON ouvre les débats et rappelle l'ordre du jour. Elle demande si l'un des membres de la CSS souhaite effectuer une déclaration liminaire. Aucun des membres ne souhaite faire de déclaration.

### **b-Adoption du compte rendu de la CSS de 2021.**

Le compte rendu de la CSS du 30 juin 2021 a été adopté à l'unanimité.

### **c-Modification de l'arrêté préfectoral de composition de la CSS.**

Mme DARMON (présidente de séance) donne la parole à M. DAGHMOUS (adjoint au chef du bureau de l'environnement de la préfecture de l'Hérault) pour indiquer aux membres de la commission les changements intervenus dans la composition de la CSS :

- M. BAEZA a été nommé au sein du collège exploitant
- M. RAJAUT a été nommé au sein du collège salariés en remplacement de M. KUBIAK

Il précise que ces modifications ont été actées par arrêté préfectoral n°2022-04-DRCL-0204 du 26 avril 2022 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2020-I-1036 du 8 septembre 2020 modifiant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Villeveyrac.

## **2-Bilan d'exploitation de l'installation 2021.**

**M. GIMENEZ** présente le bilan d'activité 2021 dont le document de présentation a été adressé aux membres de la CSS en même temps que la convocation.

Il indique que depuis le 11 mars 2020, les déchets sont accueillis dans le casier Sud. Le réaménagement des casiers Nord a été achevé en novembre 2020.

Il précise que pour 2021, 18.908 tonnes de déchets (hors gravats) ont été accueillis dépassant de 2.908 tonnes la capacité maximale autorisée dans l'arrêté préfectoral d'exploitation et ajoute que les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les encombrants représentent à eux seuls 17.379 tonnes, soit près de 91,9 % des déchets accueillis sur le site.

Il explique que ce dépassement et cette augmentation par rapport à 2020 sont liés à une forte activité touristique, au rattrapage du reliquat du quai d'Agde où transitent les OMR de Marseillan, à une augmentation des encombrants post-covid (+ 700 tonnes), à la saturation du four de l'UVE et à une réduction drastique des exports hors département.

Il fait ensuite un point sur l'évolution des tonnages admis en stockage depuis 2013 et fait observer que les quantités étaient en baisse entre 2013 et 2018 et sont reparties à la hausse entre l'exercice 2019 et 2020 (+ 45,5 %).

Pour terminer il précise que cette évolution à la hausse s'est confirmée en 2021 où une évolution de 29,5 % est constatée, soit l'équivalent de 4.302 tonnes de déchets supplémentaires.

**Mme DARMON** l'interroge et souhaite savoir dans quelle situation l'usine va se retrouver si la même problématique persiste en 2022.

**M. VOINOT** indique que dans ce cas, ils se trouveront malheureusement dans l'obligation d'exporter des déchets.

**M. BAEZA** souhaite avoir une explication concernant le pic d'activité en 2020/2021

**M. GIMENEZ** explique que ce dépassement et cette augmentation sont liés à une forte activité touristique, au rattrapage du reliquat du quai d'Agde où transitent les OMR de Marseillan, à une augmentation des encombrants post-covid (+ 700 tonnes), à la saturation du four de l'UVE et à une réduction drastique des exports hors département.

Il poursuit ensuite son bilan par la présentation de statistiques d'évolution par type de déchets entre 2013 et 2021 qui montrent globalement une nette hausse des entrées en 2020 également confirmée pour 2021, notamment :

- pour les OMR : 11.834 tonnes en 2021 contre 8.490 tonnes en 2020 et 4.387 en 2019 ;
- pour les déchets de voiries : 913 tonnes en 2021 contre 476 en 2020 et 222 en 2019
- pour les algues : 424 tonnes en 2021 contre 201 en 2020 ET 98 en 2019.

Il note par contre une stabilité constatée concernant :

- les encombrants : 5.545 tonnes en 2021 contre 4.982 en 2020 et 5.524 en 2019

et signale enfin des variations importantes pour ce qui est des gravats et terre :

- 929 tonnes en 2021, 1.500 en 2020 et seulement 403 en 2019

Il précise que ces matériaux sont utilisés dans le recouvrement des déchets traités et correspondent à 7,3 % du tonnage annuel de déchets admis la même année.

Il poursuit ensuite son exposé par :

- la surveillance des eaux souterraines : qui respecte les limites de qualité et note qu'il n'y a pas de constat d'augmentation des paramètres suivis depuis 2015.

- la surveillance des eaux de ruissellement : il indique que 4 campagnes de contrôle sur le bassin de rétention des eaux pluviales et la zone de stockage des eaux de ruissellement externes ont eu lieu en mars, juin, août et octobre 2021, permettant de constater que les valeurs respectent les valeurs limites réglementaires.

- la surveillance des lixiviats :

- bassin Nord : 4 campagnes de contrôles également effectuées pendant les mêmes périodes permettant de retenir que les lixiviats sont relativement stabilisés, paramètres à surveiller lors de la prochaine campagne

- bassin Sud : malgré le jeune âge des déchets, la charge organique des lixiviats est plutôt faible. A noter une valeur marquée, à surveiller, pour l'arsenic.

- la surveillance des émissions de biogaz : contrôle mensuel du fonctionnement du réseau réalisé par la SAM ainsi que deux campagnes de contrôle torchère par Lyonnaise d'Environnement et de Services les 16 mars et 9 septembre 2021 faisant ressortir un faible débit de biogaz, une très faible dépression, une faible teneur en CH<sub>4</sub> et permettant de constater qu'il n'y a aucun anomalie de rejet en sortie de torchère.

Il ajoute sur ce point que la performance de confinement de la couverture est très satisfaisante et que, seules de traces de méthane ont été détectées autour de puits en bordures des casiers qui sont des zones de fuites classiques.

**M. BAEZA** l'interroge pour savoir comment s'explique la production de gaz par les déchets

**M. GIMENEZ** indique que cela dépend du type des déchets mais qu'il n'y a rien d'exceptionnel au regard de la taille des casiers

Il fait ensuite un point sur la surveillance acoustique : il indique sur ce point que les seuils sont respectés. Il signale seulement des émergences identifiées au point n° 7 à mettre en lien avec les conditions de circulation à proximité.

**M. TABACCHI** fait remarquer que le point de surveillance 5 est très éloigné et souhaite connaître les raisons du suivi à ce niveau

**M. GIMENEZ** indique qu'il s'agit d'une zone située à proximité des premières habitations et qu'il est nécessaire de contrôler l'impact sonore du site sur l'environnement proche

Enfin, concernant le relevé topographique effectué le 13 mars 2021 dans le casier sud, il précise que le volume de déchets enfouis est 12.178 m<sup>3</sup>.

### **3-Travaux réalisés en 2021.**

- mise en œuvre des tranchées drainante et dégazage de la partie Ouest du casier Sud au 20 octobre 2020,
- mise en place de filets anti-envols sur la partie Sud du casier en mars 2021 par la société OTEXIO,
- travaux de réfection entrepris en 2021 par la société LES sur les réseau biogaz du casier central

**M. MORGO** (maire de Villeveyrac) souhaite savoir si malgré la mise en place de filets anti-envols il y a toujours des plastiques qui volent quand il fait du vent.

**M. GIMENEZ** lui indique que les filets sont dimensionnés pour des vents à 130 km/h et précise que lors d'épisodes venteux exceptionnels les filets peuvent se combler et se coucher entraînant des problèmes d'envols.

Il ajoute que globalement le système de filets fonctionne plutôt bien et limite grandement les envols. Il conclut en indiquant qu'une attention particulière est portée à cette problématique et que des renforcements ont été réalisés dans l'angle Sud du casier.

**M. MORGON** ajoute que les mois d'avril et mai constituent une période critique sur ce plan.

**M. GIMENEZ** indique alors que le site respecte les critères de zone verte.

**M. DAVAL** intervient pour ajouter que tout est mis en œuvre pour trouver des solutions et s'adapter en fonction des évolutions et que, en effet, personne ne s'attendait pendant cette période à autant de tramontane.

**M. GROS (SAM)** confirme ses propos

#### **4-présentation des opérations prévues en 2022.**

- mise en place de la 2ème tranche du réseau biogaz :  
Le réseau de biogaz à l'avancement sera mis en place dans la mesure où la hauteur de déchets se rapproche des 7 mètres comme le stipule l'article 3.4.1 de l'arrêté préfectoral.
- extension des filets anti-envols autour de la zone exploitée au sein des casiers Sud en 2022
- acquisition d'un nouveau compacteur prévu au cours de l'année 2022
- prolongement de la poste des filets perdus

**M. TABACCHI** demande des précisions sur l'efficacité des filets et les moyens mis en œuvre pour récupérer les déchets envolés

**M. GARCIA (SAM)** indique que les équipes de nettoyage vont être renforcées pour ramasser les déchets envolés

**M. DARMON** pose la question de savoir si les problèmes d'envols persistants pourraient être liés à une hauteur insuffisante des filets.

**M. GIMENEZ** répond par la négative et explique qu'il s'agit de phénomènes de tourbillons, complexe à arrêter. Les renforcements effectués en 2022 vont permettre de limiter les envols. M. GIMENEZ indique que les envols importants ayant eu lieu en 2021 sont liés à une saturation des filets lors d'un épisode venteux exceptionnels et que depuis les filets ont été renforcés.

#### **5- Suivi des engagements pris lors de la CSS 2021 et point sur les mesures compensatoires.**

##### **a-suivi des engagements pris lors de la CSS 2021**

- **problématique odeurs notamment lors d'épisodes pluvieux** : installation d'ouvrages de captage du biogaz dans le casier Sud, lorsqu'une épaisseur de déchets, de 7 mètres minimum, sera atteinte : engagement respecté.

- une cartographie des émissions diffuses de méthane à travers les couvertures temporaires ou définitives mises en place : engagement respecté.
- à noter que sur ce site le plus gros problème reste les envols
- 

**b- Point sur les mesures compensatoires**

**M. de Montredon** intervient pour apporter des informations sur l'action de SAM en faveur de la protection des espèces protégées.

Il cite les mesures essentielles mises en œuvre :

- obligation de mettre en place un plan de gestion sur une durée de 30 ans : 2020/2050
- convention du pâturage ovin avec un berger de Villeveyrac rémunéré pour faire pâtruer ses bêtes
- engagement annuel : déjà suivi de faits pour l'année 2021
- sites expérimentaux pour les espèces invasives : cannes de provence
- mise en place de nichoirs

Il ajoute qu'il n'y a pas d'évolution d'espèces entre 2020 et 2021

**M. MAIGRE** précise que le suivi est difficile car il existe des transferts d'oiseaux venus de sites moins favorables.

## **6) bilan de l'action des inspections de l'installation classée 2021**

**Mme REDON** indique qu'il n'y a pas eu d'incidents majeurs et qu'il n'y a pas d'observations particulières de la part de la DREAL

## **7) Echanges divers.**

**M. GRANDSIRE** (mairie de Villeveyrac) signale qu'il y a également des nuisances olfactives et demande d'où viennent ces odeurs

**M. DAVAL** indique que les odeurs proviennent de la décharge surtout quand il y a du vent en fin d'après midi

**M. BAEZA** demande si, outre les odeurs gênantes, il peut y avoir des risques pour la santé

**M. GIMENEZ** précise qu'il s'agit à 100 % de déchets verts qui donnent une odeur rappelant celle des sous-bois et que les problèmes olfactifs sont accentués par les flux de déchets supplémentaires issus de l'attraction touristique du secteur en période estivale

**M. GRANDSIRE** souhaite ensuite savoir si les composteurs en bois mis en place par la communauté d'agglomération ont une influence

**M. BAEZA** indique que les objectifs sont identifiés par SAM qui a mis en place un service créé en 2021 pour les atteindre. A ce titre, 4 agents se déplacent sur le terrain pour expliquer les bonnes pratiques et consignes de tri, ainsi que les process de compost. Ainsi, il espère une évolution. Il ajoute qu'un gros travail est réalisé au niveau des écoles pour sensibiliser les jeunes générations  
**M. TABACCHI** indique qu'il y a des essais en cours sur SETE dont les résultats ne sont pas encore connus

**Mme GARCIA**, représentante du collège salariés SAM, indique que la pratique du tri au niveau de la population n'est pas bonne. Elle précise que la prévention est améliorée. Mais il manque encore de la sensibilisation et beaucoup d'actions à réaliser pour atteindre les objectifs

**M. BAEZA** confirme qu'il va falloir donner des consignes claires et faire beaucoup de communication sur la pédagogie du tri

**M. VOINOT** ajoute que le transfert du site de Saint Thibéry est prévu à mars 2023 et que l'accès aux encombrants de Montbazin est ouvert aux particuliers, avec des résultats encourageants

**M. MORGON** signale que les dépôts sauvages sont de plus en plus fréquents depuis la mise en place de la déchetterie

**M. BAEZA** indique avoir fait le même constat. Il précise que si la déchetterie est fermée ne serait ce qu'une journée des dépôts sauvages sont systématiquement constatés.

**M. TABACCHI** ajoute qu'il y a du relâchement au niveau du tri et qu'une piqûre de rappel est indispensable

**M. BAEZA** acquiesce mais rappelle que la communication a un coût important

**M. GARCIA** pense qu'il serait également nécessaire de réorganiser et de renforcer les services, notamment en matière de personnel

**M. GRANDSIRE** (mairie de Villeveyrac) suggère la mise en place d'un calendrier complet relatif aux consignes de tri. Il ajoute que le site internet de SAM nécessiterait une mise à jour

**M. GROS** émet l'hypothèse d'organiser une journée « portes ouvertes » sur le site pour les gens se rendent compte des difficultés liées à la problématique du tri

Madame **DARMON**, constatant qu'aucun des membres ne souhaite plus intervenir, met fin aux débats à 11h50

La Présidente de la Commission de suivi de site

La Sous-Préfète



Emmanuelle DARMON.